

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1134/SG/FP accordant un congé de longue durée à un ouvrier du corps territorial des Travaux Publics.

n° 73-1134/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 juillet 1973

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1973

Date du numéro
10 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de longue durée de six mois à solde entière, est accordé, pour compter du 29 mai 1973 à M. Moussa Aden Abdallah, ouvrier de 3° classe – 1° échelon du corps territorial des Travaux publics et du Port, en service à l'Eleavage (Ministère des Affaires Economiques) pour affection non imputable au service. Art. 2.— 10 jours avant la date d'expiration du congé prévu à l'article premier, M. Moussa Aden Abdallah devra se présenter à la direction du service de Santé pour que soit constatée son aptitude physique à reprendre le service.